

la lecture et ont formulé le vœu que « l'usage des Cartes de messe soit compris des catholiques et se répande dans le diocèse ».

A la suite de nos vénérés cardinaux-archevêques et évêques qui ont encouragé et bénî cette pieuse pratique apportée du Canada au retour du Congrès eucharistique, je m'emploierai de tous mes efforts à la réalisation de ce vœu qui répond à tant de besoins et est destiné à procurer de si précieux avantages aux âmes de nos chers défuntz.

Veuillez agréez, monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments les plus reconnaissants et les plus dévoués en N.-S.

† PHILIPPE, évêque d'Evreux.

— Nous lisons, dans la *Semaine religieuse d'Evreux* (3 déc. 1910) :

Les échos du magnifique Congrès eucharistique de Montréal ne sont pas encore éteints. Il est temps de parler d'une coutume eucharistique apportée du Canada, qui a aussitôt commencé de faire son chemin en France avec l'adhésion, on peut dire, unanime, de l'épiscopat français. Voici en quoi elle consiste :

Les personnes qui ont assisté à l'enterrement d'un parent ou d'un ami se rendent à la sacristie, y déposent une de leurs cartes avec mention de la messe ou des messes dont elles versent les honoraires. Le cachet de la paroisse imprimé sur cette carte donne l'authenticité à cet acte de charité spirituelle ; et ces cartes sont remises à la famille. Dans beaucoup de sacristies on trouve même des cartes portant cette mention : « M. A FAIT DIRE... MESSES POUR LE REPOS DE L'AME DE M... » On y inscrit son nom et le nombre de messes que l'on veut faire dire.

Au retour du cimetière, rien ne peut être plus doux et consolant à la famille que de recueillir toutes ces marques de sympathie effective témoignées à elle-même et au cher mort.

Adoptons et propageons, sans hésiter, cet usage si pratique et si utile, qui assurera tant d'avantages ; nous procurerons une consolation véritable à nos parents et à nos amis, nous soulagerons les âmes du Purgatoire.